

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 juin 2026**

|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Nombre de Conseillers<br/>En exercice : 27<br/>Qui ont donné procuration : 4<br/>Présents : 23<br/>Qui ont pris part au vote : 27<br/>QUORUM : 14</p> | <p>L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <p>Date de la convocation<br/>29/05/2026<br/>Date d'affichage<br/>29/05/2026</p>                                                                         | <p><b>ETAIENT PRESENTS :</b> Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Pascale LECLEIRE.</p> <p><b>ETAIENT ABSENTS :</b> 0</p> <p><b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> 4<br/>Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Sandrine SPARTY à Laurent MARTINEZ, Agathe MASTROMONACO à Antoine HALLUIN, Christine MASSET à Pascale LECLEIRE<br/>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU</p> |

**Délibération n° 2026/59/CM/ND**

**Objet :** *Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au PRJ et au service des sports année scolaire 2026/2027*

**Préambule**

*Les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit-mois consécutifs.*

*Les besoins recensés dans le cadre du service Point-Rencontre-Jeunesse et du service des sports nécessitent de procéder, à un recrutement occasionnel, dans les conditions suivantes :*

*Le recrutement d'un agent contractuel, sur un emploi non permanent, au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027.*

*L'agent contractuel exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 32 heures.*

*La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut du troisième échelon du grade de recrutement.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer le poste correspondant.*

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

**Vu** l'avis de la commission Finances – Administration Générale - RH réunie en date du 29 mai 2026 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir au Point-Rencontre-Jeunesse et au service des sports pendant l'année scolaire, vacances scolaires compris.

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027 inclus.

L'agent contractuel exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 32 heures.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut du troisième échelon du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** d'autoriser la Ville de Marchiennes à créer un emploi non permanent à temps non complet, au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service P.R.J. et au service des sports

**Article 2 :** d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2026.

**Article 3 :** et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Vote du Conseil Municipal :** Unanimité ☒ Majorité ☐  
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,  
Adjointe à l'environnement  
Carole HURIAU



Le président de séance,  
Le Maire,  
Claude MERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication*